



# Cotisations au dispositif P-Gprox

RÉSEAU COMPOST CITOYEN

## PART FIXE

### ADHESION DE BASE OBLIGATOIRE

50 €

SI RÉALISATION DE FORMATION  
RÉFÉRENT DE SITE 0 €

SI RÉALISATION DE FORMATION  
GUIDE COMPOSTEUR 100 €

SI RÉALISATION DE  
FORMATIONS MAÎTRE  
COMPOSTEUR OU CHARGÉ DE  
MISSION DÉCHET 350 €

EXEMPLE :  
L'ORGANISME "X" PROPOSE DES FORMATIONS MC  
ET GC. IL N'A RÉALISÉ QUE DES GC.  
IL COTISERA : 50 + 100€ = 150 €

## PART VARIABLE

MONTANT PAR STAGIAIRE PAR  
JOURNÉE DE FORMATION (NET  
DE TAXE) 12 €

EXEMPLE :  
L'ORGANISME "X" À FORMÉ 16 STAGIAIRES  
PENDANT 3 JOURS  
IL COTISERA : 16 X 3 X 12€ = 576 €

## CALENDRIER

MARS 2021 :  
APPEL DES COTISATIONS  
PART FIXE" ET  
"PART VARIABLE" POUR  
LA PÉRIODE 2020

EXEMPLE :  
L'ORGANISME "X" COTISERA :  
EN FEVRIER = 150 €  
EN MARS = 576 €

SOIT POUR 2020 = 726 €

